

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AVRIL 2023**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Représentés : 16

Excusés : 2

Absents : 1

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS :

BREHERET Emmanuel, CAMUS Emanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie, AUGEREAU Line,

ABSENTS : JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie ROSEAU

Le procès-verbal de la séance du lundi 6 mars est adopté.

1. Panneaux entrée de bourg

Monsieur le Maire informe le conseil que des panneaux d'entrée de bourg, vont peut-être être installés à chaque entrée du bourg.

Modèle 1 :



Modèle 2 :

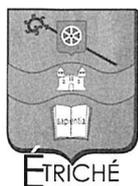


Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



Monsieur le Maire demande au conseil leur préférence.

E BREHERET demande ce que coûterait une location de panneau lumineux sur 3/4 années, car après ce délai, personne ne regarde les panneaux.

M. le Maire demande à H SAULGRAIN de se renseigner sur ce genre de panneau.

S PETIT dit qu'il est très important de signaler les futures priorités à droite dans le bourg.

Après le débat, il est validé de ne pas mettre ce genre de panneau mais seulement des panneaux temporaire.

2. Budget 2023

DCM 2023-22

Budget principal primitif 2023

ETRICHE BP 2023 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Compte	Propositions 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	362 581,25
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00
Produits des services	174 168,00
Impôts	699 131,00
Dotations	264 573,71
Autres produits de gestion courante	14 000,00
Recettes exceptionnelles	3 000,00
TOTAL	1 532 453,96

ETRICHE BP 2023 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Compte	Propositions 2023
Charges courantes	342 880,20
Charges de personnel	493 050,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00
6811 - Dotations aux amortissements	51 031,44
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	476,31
Autres charges de gestion courante	144 408,50
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	23 858,58
Charges exceptionnelles	8 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	458 248,93
TOTAL	1 532 453,96

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr

Siret : 21490132400019



ÉTRICHÉ BP 2023 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	Propositions 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	458 248,93
041 - Reclassement frais études	30 004,56
Amortissements + FCTVA + TAM	153 531,44
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	513 886,67
Subventions	258 574,05
TOTAL	1 414 245,65

ÉTRICHÉ BP 2023 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

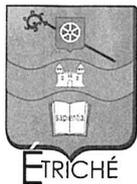
Compte	Propositions 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	513 886,67
041 - Reclassement frais études	30 004,56
10226 - Taxe d'aménagement	600,00
1641 - Emprunts en euros	2 916,46
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	105 193,94
Opération 65 Bâtiments communaux	106 276,23
Salle des fêtes - travaux électricité	2 199,46
Mise en place de désenfumage	3 573,81
Maitrise d'œuvre rénovation salle des Fêtes	76 767,35
Velux - Alerte	15 000,00
Clés - Alerte	2 416,31
Enseigne - Alerte	1 317,60
Travaux électricité - Eglise	2 386,27
Travaux électricité - Mairie	1 624,85
Gâche électrique - Ecole	990,58
Opération 67 Travaux de voirie	74 000,00
Dos d'âne	24 000,00
Voirie	50 000,00
Opération 83 Informatique	2 786,00
Opération 85 Aménagement Agglomération	113 103,44
Mobilité douce	60 000,00
alentours de la salle de l'Alerte	26 500,00
ES Via - pose de panneaux route de Seiches	1 603,44
Signalisation bourg	25 000,00
Opération 95 Equipement et divers	198 749,56

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



Taille haie	1 663,69
Puits	10 000,00
Lave-vaisselle	7 000,00
Jeux	42 301,38
Dalle béton - aire de jeux	4 000,00
Tracteur	52 440,00
Mobilier Ecole	4 600,00
Fenêtres + portes - Mairie	17 000,00
Tuffeaux - Mairie	3 744,49
Mutualisation restaurant scolaire	53 000,00
Champ chenil	3 000,00
Opération 96 Cimetière	266 728,79
TOTAL	1 414 245,65

MP RIGAUD demande ce qu'est la dépense « puits », M. le Maire lui répond que c'est le puits du stade.

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2023.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

3. Demande de subvention au Département au titre des amendes de police

DCM 2023-23

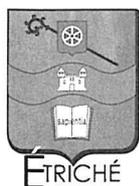
L'article L.2334-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière, en proportion des amendes dressées sur leur territoire.

-Les attributions revenant aux communes et groupements de communes de plus de 10000 habitants éligibles dans les conditions prévues aux articles R. 2334-10 et R. 2334-11 du CGCT leur sont versées directement. Les sommes correspondantes aux communes et groupements de communes de moins de 10000 habitants (éligibles dans les mêmes conditions) sont réparties par les conseils départementaux qui établissent la liste des bénéficiaires et fixent le montant des attributions selon l'urgence et le coût des travaux à réaliser. Il revient aux préfets, ordonnateurs secondaires, de prendre les arrêtés attributifs correspondants.

-Les articles L 2121-29 et L 2321-1 du CGCT,

-Les articles du Code de la Route, notamment ses articles allant de R411-1 à R411-6 relatifs aux pouvoirs de police de circulation routière dévolus au Maire de la commune et à la mise en place de la signalisation,

-Les articles du Code de la Route R411-25, R110-2 et L411-4 ainsi que R44, R225 et R285 et les R417-10 et R417-12, R433-1 à R433-6 et R433-8,



CONSIDERANT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants. La commune a perçu en 2022, 6 853 euros et souhaiterait avoir une autre participation au titre de 2023. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour un projet d'aménagement des alentours de la salle de l'Alerte.

PROPOSITION DU MAIRE

- Approuver les travaux d'aménagement aux alentours de la salle de l'Alerte
- Solliciter auprès du Département de Maine et Loire une subvention au titre des Amendes de police 2023

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

4. Alter Public : Bilan des acquisitions et cessions foncières 2022

DCM 2023-24

La loi n°95-127 du 8 février 1995 prévoit un débat annuel de l'assemblée délibérante sur le bilan de la politique foncière.

Le bilan porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal par la commune elle-même ou par une personne, publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la commune.

Le bilan des acquisitions et des cessions doit être annexé au compte administratif.

Le bilan relatif aux activités immobilières réalisées par la commune, Alter Public, cette dernière agissant dans le cadre de convention conclue avec la commune, au cours de l'année 2022, est présenté au Conseil municipal.

IDENTITE DU CEDANT :



RELEVÉ DES VENTES HABITAT INDIVIDUEL ANNEE 2022

N°OP

6033

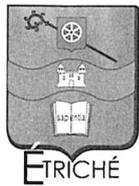
N° de LOT	REFERENCE CADASTRALE	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	MONTANT HT	MONTANT TTC	SUPERFICIE en m²	Nombre de LOT vendus
ÉTRICHÉ						
Le Clos de la Roulière						
7	C 2283	11/02/2022	32 758,72 €	38 685,00 €	503	1
16	C 2319	12/01/2022	33 495,83 €	40 195,00 €	511	1
Le Clos de la Roulière - Tr 2						
15b	C 2456 - C 2440	29/12/2022	8 520,70 €	10 098,00 €	102	1
Total général			74 775,25 €	88 978,00 €	1 116	3

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le bilan des activités immobilières d'Étriché, d'Alter Public pour l'exercice 2022.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

MP RIGAUD demande ce qu'est la petite partie, il s'agit d'une parcelle vendue au propriétaire d'à côté, cela était prévu lors du découpage de la tranche 2, vendu au tarif de la tranche 2.

5. Taux des impôts directs locaux pour 2023

DCM 2023-25

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2023

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée "taxe d'habitation sur les résidences principales" THRP) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1212-29 relatif au Conseil Municipal et à ses attributions et le livre III relative aux finances communales,

VU le Code general des impôts, et notamment les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A,

VU la loi de finance pour 2020 du 28 décembre 2019,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

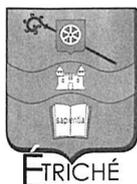
VU la deliberation du Conseil Municipal du 3 avril 2023 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU l'avis de la commission des Finances du 27 février 2023,

CONSIDERANT la nécessité de voter chaque année les taux de taxes directes locales dans le cadre du budget primitif de la commune,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2022, soit :



Fiscalité directe locale	Bases estimées 2023	Taux proposés 2023	Produit fiscal attendu 2023
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	1 054 000	48.45 %	510 663
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	104 200	44.64 %	46 155
Taxe d'habitation	131 570	15.17 %	19 959
		TOTAL	577 137

Monsieur le Maire propose d'adopter les taux de fiscalité directe locale de 2023, en les maintenant à leur niveau de 2022, soit :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.45 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.64 %
- Pour la taxe d'habitation : 15.17 %

DELIBERE :

Résultat du vote : CONTRE : 1 – POUR : 15

Monsieur le Maire dit que si l'on augmente les taux d'1%, le gain serait d'environ 5000 €, ce n'est pas une grosse recette.

Y LAPEYRONIE serait d'avis à augmenter le non bâti, mais si on augmente un taux il faut augmenter les 3.

D GAUDIN dit qu'il faudrait mieux augmenter tous les ans plutôt que d'augmenter d'un seul coup.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est d'avoir une CAF à 100 000 €, tant qu'il n'y a pas de dérapage, il ne préconise pas d'augmenter les taux.

D GAUDIN dit que si nous n'augmentons pas les taux, il faut le communiquer aux habitants.

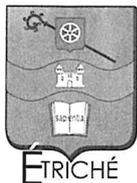
6. Subventions aux associations

DCM 2023-26

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des subventions sont versées aux différentes associations, qui en font la demande, sous validation de la commission finances.

TABLEAU DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

CONSIDÉRANT que les associations suivantes présentent un intérêt public local,



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Groupe	Nom	2023
Associations communales	Club des Amis du 3e âge	300,00 €
	Société de boule de fort "La Concorde"	300,00 €
	Etriché en Fête (Repas des séniors)	2 500,00 €
	Chorale "En'chanté"	300,00 €
	Festival de la Voix 'En'chanté"	200,00 €
	L'Alerte	7 000,00 €
	La Vallée des Arts	300,00 €
	Etriché en Transition	300,00 €
	Ameclo	300,00 €
Nuisibles	200,00 €	
Scolaire	Association des parents d'élèves (Alphonse Daudet)	300,00 €
	Association des parents d'élèves (Les Templiers)	300,00 €
	Coopérative scolaire (Alphonse Daudet) - Crédits éducatifs (153 él x 30,00€ pour 2023)	4 590,00 €
	OGEC (Les Templiers) - Crédits éducatifs (75 él x 30,00€ pour 2023)	2 250,00 €
Associations hors commune	Comice agricole du canton de Durtal (0,30€ / hab x 1 566 habitants)	470,00 €
	Fondation du patrimoine	120,00 €
	Association pour la sauvegarde des chapelles et calvaires de l'Anjou	70,00 €
	Amicale des donneurs de sang du canton de Durtal	120,00 €
	Souvenirs Français	50,00 €
	Les Restos du Cœur	170,00 €
		20 140,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil de valider ces montants.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

7. Informations diverses

- Antenne FREE : Route de la Lupinière

Rajout de relais sur le mât existant, il faut prévenir les habitants et une communication plus importante aux 3 maisons qui se trouvent aux abords de l'antenne.

- Projet de centrale agrivoltaïque au sol

C'est Technique Solaire qui est à l'origine du projet, les parcelles où ils veulent mettre les panneaux sont classées en zone naturelle mais comme cela est d'intérêt public, le PLU l'autoriserait.

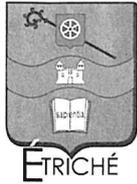
D STROESSER demande si les parcelles sont en élevage ou si c'est des prés, c'est juste des prés.

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr

Siret : 21490132400019



M. le Maire informe avoir relancé Alter pour mettre des panneaux sur le toit de la salle des sports, il faut faire une étude pour la faisabilité.

- Route de Ferrière

JL GRIMAULT informe que la ligne fibre a été arraché suite aux travaux de coupage de bois, ce n'est pas du ressort d'Orange, la mairie va appeler Anjou fibre pour résoudre ce problème.

- Tag

S PETIT informe qu'il y a encore eu des tags sur la porte des toilettes publiques ainsi que sur la boîte aux lettres, Eric a nettoyer cela samedi lors de la journée citoyenne.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 15 mai 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Secrétaire de Séance
Sylvie ROSEAU

Etriché, le 4 avril 2023

Le Maire
David LAGLEYZE

